

2011/3155 - Attribution de subventions de fonctionnement général (1^{re} tranche) aux 12 maisons des jeunes et de la culture de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune de ces associations (Direction du Développement Territorial) (BMO du 27/12/2010, p. 2506)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, avis positif de la Commission. Je vais peut-être dire deux mots sur cette délibération.

Je vous en rappelle simplement la philosophie. On avait adopté, vous vous en souvenez, l'année dernière, un nouveau schéma de la vie associative encadrant pour les quatre années à venir nos relations avec les MJC, les centres sociaux de la ville. Ce schéma, je vous le rappelle, avait vocation à offrir à la fois plus de visibilité sur ce que la ville verse à ces différentes structures, notamment en transformant les précédentes subventions sur action qui étaient versées par différentes délégations de l'Exécutif en une seule et unique dotation globale de fonctionnement, et donc, pour ces structures, une plus grande sécurité financière leur permettant de mieux se concentrer sur leurs projets associatifs et sur les besoins de leur territoire.

En même temps l'objectif de ces nouvelles conventions était une plus grande responsabilisation de ces maisons que nous rencontrons désormais régulièrement, en dialogue politique, en dialogue technique, pour mieux nous entendre sur les priorités du territoire.

Donc, d'abord une satisfaction certaine sur ce nouveau mode de fonctionnement. Ensuite, une explication de la délibération qui vous attend, puisque désormais le versement de subventions aux MJC et aux centres sociaux que l'on verra tout à l'heure, se fait chaque année en deux temps. C'est pour cela qu'il est indiqué 1^{re} tranche. Un premier temps où 80 % de la dotation globale de fonctionnement est versée à la structure, c'est ce que nous proposons aujourd'hui. Et puis un deuxième temps au printemps où il sera décidé en fonction des dialogues que nous aurons eus avec les structures et les vérifications que nous aurons opérées sur les actions menées, de verser ou pas les 20 % restants.

Voilà donc ce que je vous propose là ce sont les 80 % des subventions aux différentes MJC de Lyon. Vous en trouvez le détail dans le projet de délibération.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, à l'occasion de ce rapport, je vais également intervenir sur les subventions aux centres sociaux et aux maisons de l'enfance que nous votons aujourd'hui.

En janvier 2009, vous nous aviez fait proroger d'un an les conventions avec ces différentes structures. Vous vouliez remettre à plat leurs relations avec la Ville, et comme l'a dit Mme l'Adjointe, élargir l'assiette de ces subventions en y intégrant les actions récurrentes. Nous vous avons suivi dans cette voie.

C'est ainsi qu'il y a un an, en janvier 2010, nous avons approuvé de nouvelles conventions pluriannuelles avec ces organismes. Il était effectivement prévu que les subventions de fonctionnement soient versées en deux fois. Donc à l'époque on disait 80 %, puis le solde et maintenant, dans la convention on dit 75 % à la signature, ou à la date anniversaire de chaque convention, et le solde une fois les documents financiers du dernier exercice connus.

Or, dès la première année de ces nouvelles conventions, il s'est avéré que vous nous avez fait voter une subvention en deux tranches pour les Maisons de l'enfance. En revanche pour certaines MJC et Centres sociaux, il a fallu trois tranches.

Sur l'année 2010, ce sont près de 7,7 millions d'euros de subventions que nous avons accordés aux MJC, Centres sociaux et Maisons de l'enfance.

La délibération d'aujourd'hui précise bien que la première subvention de fonctionnement général aurait pour base la première tranche du montant de la subvention de 2010 augmentée de 2 %. Or, à la lecture des subventions proposées ce soir, nous constatons en comparant la « Tranche 1 – 2010 » à la « Tranche 1 – 2011 » de gros écarts.

En effet, la progression n'est que de 1,42 % pour la Maison de l'enfance des Brotteaux, mais elle est de 34,71 % pour celle de Ménival.

J'exclue volontairement la MJC et le centre social de Saint Rambert qui voient leurs moyens accrus en raison de leur prochaine intégration dans le nouveau pôle social.

Au final, la progression moyenne est de 4,79 % pour les Maisons de l'enfance, de 9,97 % pour les MJC et de 10,26 % pour les centres sociaux.

Comprenez que nous aimerions voir plus clair sur ces évolutions. En 2009, vous nous demandiez un an de plus pour tout remettre à plat et tout bien cadrer, et finalement, qu'est-ce qui a vraiment été fait ?

Comme nous sommes dans une démarche constructive et que nous sommes soucieux de l'avenir de ces structures, nous attendrons la deuxième tranche de ces subventions pour nous faire une opinion définitive. Nous tenons cependant à vous assurer de notre vigilance sur cette question. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Inquiets et attentifs comme toujours ! Madame Vallaud-Belkacem !

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Merci Monsieur le Maire. Madame Reynaud, sur les maisons de l'enfance, je préfère laisser mon Collègue Yves Fournel dont c'est la délégation vous répondre.

Pour ce qui me concerne, les MJC et les centres sociaux, les choses sont simples. La première année, en effet, si vous avez vu passer 3 tranches différentes, c'est tout simplement parce que nous étions dans le processus de transformation des subventions sur action en dotation globale de fonctionnement et qu'il a fallu le faire en plusieurs temps. C'est une explication aussi basique que cela.

Pour le reste, vous me demandez pourquoi nous dépassons parfois, si j'ai bien compris, les 2 % d'évolution annuelle prévu par les conventions. Lorsqu'on dit « subvention augmentée de 2 % chaque année », c'est à périmètre constant. Vous êtes bien placée, par exemple, dans le 9^e arrondissement, pour savoir que compte tenu de l'arrivée prochaine de l'équipement pôle social et culturel Saint Rambert, il y a des dépenses nouvelles et supplémentaires qui sont engagées.

Dans le 6^e arrondissement, l'arrivée prochaine d'Aigle de Maux entraîne également de nouvelles dépenses et c'est cela qui fait qu'au total vous avez en effet, un montant de plus de 2 %. Mais lorsque l'on considère les choses simplement à périmètre constant, on est sur du 2 %. Voilà, j'espère que cela répond à votre question, mais je me tiens à votre disposition.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je n'avais pas tout bien compris. J'ai dit, ils me refont le coup de Joséphine Baker. Donc, merci Madame Vallaud-Belkacem d'avoir tout compris.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)